

## REGLEMENT

### RANDO RAID *La Diagonale VTT 2152*

(à partir de 18 ans)

et

### *Randonnée VTT Dommarien Villegusien Dommarien*

(à partir de 10 ans)

**samedi 1<sup>er</sup> juin 2024**

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1: Ces randonnées sont organisées par l'Association La Montagne le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024

1.2: L'association La Montagne a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

1.3: L'enchaînements du parcours s'effectuent sans chronomètre ni classement.

1.4: Si l'association La Montagne juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, elle procédera aux modifications nécessaires des parcours, ou au besoin à l'annulation de cette randonnée.

#### ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 : Les parcours sont tracés en milieu naturel. Ils alternent entre chemins blancs et sentiers.

2.2 : Les randonneurs devront respecter en priorité le code de la route.

2.3 : Les randonneurs devront se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués par le tracé du parcours.

Pas de balisage sur la Diagonale 2152 entre Ahuy et Dommarien.

Balisage à partir de Dommarien jusqu'à l'arrivée au lac de la Vingeanne.

#### **Sur la Diagonale 2152, 3 groupes de niveaux sont proposés aux participants.**

Premier groupe : vitesse moyenne estimée entre 18 et 20 km/h.

Deuxième groupe vitesse moyenne de 15 à 16 km/h.

Troisième groupe vitesse de 13 à 15 km/h.

Ces 3 groupes seront accompagnés par des personnes de l'organisation.

Les participants devront choisir le groupe, au moment de l'inscription, en fonction de leurs niveaux et devront rester jusqu'à Dommarien avec le groupe.

Les participants pourront avoir la trace GPX et auront des contacts pour appeler en cas de problème.

L'organisation mettra en place un véhicule équipé de remorque qui suivra l'évolution du parcours.

#### ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

3.1: Seuls les randonneurs inscrits sont autorisés à prendre le départ.

3.2: Les randonneurs confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de ces disciplines sportives dans un milieu naturel.

3.3: Tout randonneur ayant abandonné devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

3.4: Les randonneurs sont en autonomie mécanique et vestimentaire pendant tout le parcours.

L'organisation proposera des **ravitaillements en eau le long du parcours et en nourriture pour les 90 km de la diagonale 2152 à 45 km du départ.**

Repas de type barbecue le soir au lac de la Vinganne pour toutes les distances (50 et 90 km de la diagonale VTT; 20 et 30 km de la randonnée Dommarien Villegusien Dommarien )

3.5 : Le port du casque monobloc avec jugulaire attachée est obligatoire sur le parcours VTT (ce casque doit répondre aux normes de sécurité en vigueur). Le vélo n'est pas fourni par l'organisation, les VTTAE sont acceptés.

3.6 : L'association La Montagne se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un participant en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante.

3.7 : Les randonneurs doivent être en possession d'une couverture Assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident, garantissant les risques inhérents à leur participation.

3.8 : Les randonneurs acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur, des images et des photos réalisées par les «photographes/cameramen». Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication

en particulier pour la presse, internet, la TV et l'affichage.

#### ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

**Limitées à 30 places pour la Diagonale 2152**

**et 100 places pour la Dommarien, Villegusien Dommarien.**

Bulletin à retrouver sur : <http://journal.vivreici.free.fr>

**Date limite de réception des inscriptions le lundi 27 mai 2024**

→ par courrier à Association La Montagne, 8 rue de Lorraine, bât. périscolaire 52250 LONGEAU-PERCEY

→ ou par mail à [la-montagne.voile@orange.fr](mailto:la-montagne.voile@orange.fr) avec virement bancaire

avec le règlement :

*rando raid Diagonale* : 45 € VTT 90 km,


35 € VTT 50 km. Attention pas d'inscription sur place.

*randonnées VTT 20 et 30km la Dommarien Villegusien Dommarien*

*en préinscription* : 20 € (15 € pour les moins de 16 ans ), ,

*sur place* dans la limite des places disponibles : 25 € (15 € pour les moins de 16 ans )

15 € par repas supplémentaires dans la limite des repas disponibles.

		<b>CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE</b>		
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN</b>				
<b>RIB FRANCE</b>	<b>Banque</b>	<b>Guichet</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Clé</b>
	11006	00100	42998157002	94
<b>IBAN ETRANGER</b>	FR76 1100 6001 0042 9981 5700 294			<b>BIC</b> AGRIFRPP810
<b>Domiciliation</b>		<b>Nom et adresse du titulaire</b>		
LANGRES	(00100)	ASSOC. MONTAGNE HAUT MARNAISE		
<b>Tél :</b> 0325909686		BAT PERISCOLAIRE LONGEAU 52250 LONGEAU PERCEY		
<b>MULTI SERVICES :</b> 09 69 325 325 *		<b>INTERNET :</b> <a href="http://www.ca-cb.fr">www.ca-cb.fr</a> *	<b>INTERNET MOBILE :</b> <a href="http://ca-mobile.com">ca-mobile.com</a> *	
<small>Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est à Troyes - 269 Faubourg Croncels - B.P. 502 - 10080 Troyes Cedex et la Direction Générale est à Dijon - 18 rue Davout - BP 25085 - 21085 Dijon Cedex 9 - 775 718 216 RCS Troyes - code APE 6419 Z Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 019 188 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances) Téléphone 03 25 71 40 00 - Télécopie 03 25 71 41 17 - Télex 847128 * Frais de communication facturés par votre opérateur télécom</small>				

## **ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

- 1 VTT pour le parcours vélo.
- 1 casque de VTT
- 1 bidon pour les ravitaillements en eau (en lien avec le protocole sanitaire COVID)
- Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'une activité sportive extérieure et des baskets ou des chaussures de vélo. Du matériel de réparation est conseillé (chambre à air, pompe, démonte pneus, multi outils, dérive chaîne...)

## **ARTICLE 6 : ANNULATION/REMBOURSEMENTS**

En cas de forfait d'un randonneur préinscrit, celui-ci doit avertir l'association La Montagne au plus tard 3 jours avant l'épreuve par mail ou par téléphone, il pourra être remboursé s'il en fait la demande par écrit avec un certificat médical.

## **ARTICLE 7 : COMPORTEMENT A BANNIR**

- 7.1 : Franchissement en dehors des parcours autorisés
- 7.2 : Utilisation de moyens de déplacements non autorisés
- 7.3 : Absence du casque VTT
- 7.4 : Non respect des règles de sécurité indiquées dans ce règlement
- 7.5 : Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil
- 7.6 : Abandon de détritres en milieu naturel
- 7.7 : Détérioration de biens publics ou privés

## **ARTICLE 8 : HORAIRES DE DEPART ET LIEUX DE DEPARTS:**

Pour la Diagonale 2152 :

**L'horaire de départ ( au terrain de foot de Ahuy) pour le 90 km se fait en fonction du groupe de niveaux:**

*groupe 1(18kmh de vitesse moyenne)* : être présent à 9h30 pour un départ à 10h00

*groupe 2 (15kmh de vitesse moyenne)* : être présent pour 9h00 pour un départ à 9h30

*groupe 3( 13kmh de vitesse moyenne)* : être présent pour 8h45 pour un départ à 9h00

**L'horaire de départ ( au parking du petit clocher à Is sur Tille) pour le 50 km:**

être présent pour 13h00 pour un départ à 13h30.

**L'horaire de départ pour la randonnée VTT Dommarien, Villegusien, Dommarien:**

Départ entre 17h et 17h30 du camping de Dommarien pour le 20 km et 30 km.